Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS NOVEMBRE 2016

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
Mail
lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

P 1 Recensement de la population
Spectacle de Noël
Inscription école maternelle 2017
P 2 Commémoration du 5 décembre 2016
Réunion Conseil Municipal
P 3 Réunion Conseil Municipal : suite
P 4 Réunion Conseil Municipal : suite
P 5 Réunion Conseil Municipal : suite
P 6 Réunion Conseil Municipal : suite § fin
Flash Info Election
Vente Bureau d'école
P 7 Mutuelle : ma commune ma santé
Dépôt radiographie en mairie
P 8 Les bouchons d'amour
CDC : Ampoules LED
P 9 Le Gardon Marcampois
Bibliothèque
Club 3ème Printemps
Réveillon Saint Sylvestre
P. 10 Patrimoine
P 11 ASP
Marche des lycéens
Frapper fort contre la violence
P 12 Danger monoxyde de carbone
Offre de formation
P 13 Influenza aviaire
P. 14 Influenza aviaire
Annexe Programme Téléthon 2016
Souscription don patrimoine

URGENT

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Recrutement d'agents recenseurs

En vue du prochain recensement de la population qui se déroulera du **19 janvier 2017 au 18 février 2017**, le Maire a décidé de recruter des agents recenseurs.

Conditions requises

- Disponibilité totale pour la période du 19 janvier au 18 février 2017
- Rigueur et discrétion
- Dynamisme et sens de l'organisation
- Bonne connaissance géographique du village

Les administrés intéressés sont priés de se présenter en mairie munis d'un cv.

Renseignements mairie☎ 07.89.81.19.52

SPECTACLE DE NOËL

« Barbe Blanche Bonnet Rouge »

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2016

15 H 00

Salle des fêtes

Spectacle de Noël interactif pour les enfants et familles de Prignac et Marcamps

Organisé par la municipalité, suivi d'un goûter

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE 2017

Madame, Monsieur,

Si votre enfant a eu ou aura 3 ans avant le mois de septembre 2017, il faut vous rendre à la mairie pour son inscription en Petite Section à l'école maternelle.

Cette démarche est à effectuer le plus rapidement possible SVP.

Vous devez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, de votre carte d'identité et du carnet de santé.

Une fois l'inscription effectuée en mairie, la directrice de l'école vous recevra les lundis 29 mai, 5 et 12 juin 2017 ou sur rendez-vous, pour confirmer l'inscription de votre enfant.

Vous devrez obligatoirement vous munir du dossier édité par la mairie.

CEREMONIE COMMEMORATIVE

Le Maire

Et le Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie commémorative célébrée le lundi 5 décembre 2016, journée nationale d'hommage aux combattants morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et aux combats au Maroc et en Tunisie.

LUNDI 5 DECEMBRE 2016 à 17 h 30

Devant le monument aux Morts de Marcamps

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur se tiendra à la mairie

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 13 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Prignac et Marcamps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GAILLARD, Maire.

***PRESENTS** : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, Mme LEVREAUD, M. BETEILLE, M. MONTEIL, Mme GOGUERY, M. GRANCHERE, Mme LALANDE, M. FORTIN, M. MOUCHAGUE*
***ABSENT :** M. VEYSSIERE*

***Date de la Convocation** : 07/09/2016*

Ouverture de la séance par M. le Maire

Accueil de M. Denis Fortin à la place de Mme DUBEDOUT.
Lecture du conseil du 21/07/2016.
M. GRANCHERE demande que le compte rendu soit modifié pour la création et la suppression de poste d'adjoint administratif 2ème classe 20.5/35ème concernant les votes, ce ne sont pas 12 voix pour mais 6 voix pour et 2 abstentions.
Le compte rendu du conseil du 21/07/2016 est approuvé.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, l'entretien des Marais de Marcamps excepté le Site par l'association de chasse. Le conseil donne son accord.
Monsieur Le Maire demande à Mme LEVRAUD d'être secrétaire de séance, Mme LEVRAUD répond que cela n'est pas possible car elle ne peut pas rester jusqu'à la fin du conseil.

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEU Gaëlle

Renouvèlement du bail pour l'ACCA :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune possède 7.5 hectares de forêts à côté du site de chasse, la commune établit un bail de 3 ans pour l'entretien de celle-ci.
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la reconduction de ce bail.
M. GRANCHERE précise que c'est un entretien qui ne coûte rien à la commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Décision modificative n°4 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21312	101			Bâtiments scolaires	454,69
21	2132	106			Immeubles de rapport	22 000,00
Total						**22 454,69**

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21318	ONA			Autres bâtiments publics	-13 543,69
020	020	ONA			Dépenses imprévues	- 8 911,00
Total						**-22 454,69**

Le Conseil Municipal, accepte à 8 voix pour et 4 abstentions dont M. GRANCHERE Hervé, M. MOUCHAGUE Jean Paul, Mme LALANDE Annie, M. FORTIN Denis.

Cabinet médical :

Mme BOUCHET explique que le cabinet existant a été construit depuis + de 30 ans et que celui-ci n'a fait l'objet d'aucune rénovation substantielle. Avec la loi handicap de 2005, nous avons l'obligation d'assurer l'accessibilité des bâtiments accueillant du public. Ce cabinet médical, comme d'autres locaux dans la commune doit subir des travaux de mise aux normes. Malheureusement la commune étant déjà assez endettée, nous ne pouvions pas recourir à un emprunt sauf si le montant des futurs loyers recouvre la dette, donc si l'emprunt s'autofinance. Nous, élus de la majorité, nous avons été contraint de réfléchir à un projet qui répond à ses contraintes. Nous avions été interpellés dans le même temps par les différents médecins pour nous annoncer qu'il y allait avoir 2 départs en retraite en 2 ans et qu'aujourd'hui pour favoriser l'installation de jeunes médecins il fallait qu'il y ait des conditions décentes pour exercer leur métier. Après avoir rencontré les autres professions médicales et paramédicales du cabinet existant, la décision a été prise de rénover la partie existante et l'agrandissement de celui-ci avec la possibilité d'accueillir d'autres médecins, spécialistes ou professions paramédicales.

Il a été aussi également envisagé la construction d'une boulangerie.

Mme BOUCHET rappelle aussi que le projet offrira une meilleure offre de services pour nous tous, habitants de la commune et par conséquent assurera aussi la pérennité de la pharmacie de notre commune.

Présentation du montage financier hors frais d'architecte avec le montant des subventions obtenues (voir tableau).

M. GRANCHERE demande si le 4ème médecin a été trouvé et si l'ensemble des médecins, dentiste, infirmières et kinésithérapeute et boulanger se sont engagés avec un contrat de location.

Mme BOUCHET répond qu'il est prévu qu'ils s'engagent avant le début des travaux avec des contrats qui seront élaborés par un avocat ou un notaire mais pour cela il faut d'abord que le projet soit voté ce soir.

M. GRANCHERE répond que lorsque l'on prépare un projet, on prévoit avec sureté les loyers.

Mme BOUCHET lui répond que c'est bien prévu avec des baux commerciaux.

M. GRANCHERE demande comment fera-t-on pour payer le crédit s'il n'y a pas de médecin ou si le commerce de la boulangerie dépose le bilan.

Mme BOUCHET répond que dans le montage financier que nous venons de soumettre, il y a une avance qui peut couvrir quelques mois cette éventualité.

M. MOUCHAGUE se dit sceptique car dans le secteur, nous n'arrivons pas à trouver de médecin.

Mme BOUCHET répond que le cabinet médical n'étant plus aux normes et ne répondant plus à la demande de soins de nos concitoyens, il fallait rapidement anticiper pour éviter un désert médical après le départ en retraite annoncé de 2 médecins généralistes sur 3. Nous avons rapidement rassuré le médecin restant qui souhaitait partir si rien n'était fait et en même temps annoncer aux nouveaux médecins qu'un projet était à l'étude pour qu'ils veuillent bien s'installer.

Mme BOUCHET répond que nous offrons aux habitants un service adapté à la demande de nos habitants pour une meilleure qualité de vie dans la commune et que le crédit sera remboursé au bout de 15 ans et apportera une recette à la commune qui aura doublé par rapport à aujourd'hui, ce qui n'est pas négligeable quand on sait que les dotations de l'état et les subventions sont en baisse.

M. MOUCHAGUE pense que les loyers actuels sont trop bas.

Mme BOUCHET explique qu'avec le nouveau projet, les loyers sont réévalués à la hausse mais sans excès afin d'être attractif pour l'installation de futurs praticiens. M. GRANCHERE dit qu'il s'abstiendra car une rénovation aurait suffi.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter sur le lancement de la procédure adaptée pour le marché de travaux.

MONTAGE FINANCIER					
COÛT TOTAL	661 800	TTC			
Subvention DETR Boulangerie	27 375				
Subvention DETR cab médical	110 500				
Réserve parlementaire	10 000				
Subvention Conseil Départemental	18 000				
TOTAL	495 925	TTC	-TVA	99 185	**396 740,00**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'agrandissement du Cabinet Médical et création d'une boulangerie.
- D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) et tous les documents qui en découlerons et à intervenir.

Pour : 8 : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, M. GATARD, Mme ANDRIEU, M. BETEILLE, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, Mme GOGUERY

Abstentions : 4 : M. GRANCHERE, M. MOUCHAGUE, Mme LALANDE, M. FORTIN

Tableau de classement des voieries communales :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de classer en chemin rural la bande de terrain achetée au chemin d'Entre Deux Monts. Le Conseil Municipal vote pour.

Rapport bâtiment :

M. GATARD signale qu'il a demandé un devis pour la remise aux normes des installations électriques sur l'ensemble des bâtiments municipaux, dont le montant s'élève à 8 500 € (sans l'inspection du garage)

M. GRANCHERE demande si c'est en rapport avec la commission de sécurité.

M. GATARD répond que oui et demande l'accord au conseil pour commencer les travaux et informe que de toute façon nous n'avons pas vraiment le choix.

Le Conseil Municipal vote pour.

Rénovation de la cressonnière et du lavoir qui se situent au site naturel du Moron :

M. GATARD présente un devis de la société BARBOTEAU d'un montant de 63 782 € que la commission des bâtiments estime trop élevé.

Monsieur Le Maire dit que les travaux peuvent se faire sur deux ans. Les subventions arrivant, nous devrions arriver à un équilibre. M. GRANCHERE demande si la subvention est globale ou si elle est par bâtiment. Monsieur Le Maire répond que la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 10 000€ est pour l'ensemble et que nous devrions certainement participer financièrement.

Mme BOUCHET dit que nous sommes dans l'incertitude quant au montant de la subvention de la fondation du patrimoine, c'est suivant le nombre de retour d'appels à souscription (dons de particuliers ou d'entreprises). Le projet est intéressant et demande que le nécessaire soit fait pour éviter une dégradation.

M. BETEILLE dit que nous avons certainement d'autres priorités que de mettre 63 782 € dans ce projet.

Monsieur Le Maire dit que nous nous sommes engagés et que la commission fera faire d'autres devis.

M. GRANCHERE demande si la subvention de 10 000 € du conseil départemental sera toujours valable avec le choix d'un autre devis. Plus on attend, plus le lavoir s'effondre.

Mme BOUCHET indique que tous les bâtiments de la commune par manque d'entretien sur plusieurs années sont dégradés et qu'il y a des priorités dans le choix des réparations à faire par la commune, comme les bâtiments des écoles où il était urgent de refaire le toit des toilettes extérieures et le toit du préau pour la sécurité des enfants.

Elle déplore, qu'au vu des finances d'aujourd'hui de la commune qui résulte d'une gestion passée, que nous n'ayons pas les moyens d'emprunter sans un montage d'autofinancement et donc qu'on ne puisse pas réparer tous les bâtiments.

M. GRANCHERE rétorque que nous n'attendons pas d'avoir les subventions pour faire le choix des travaux.

Mme BOUCHET lui indique sa surprise car pour faire la rénovation et l'agrandissement du cabinet médical et l'installation d'une boulangerie il était nécessaire que le projet soit voté avec la connaissance des risques, du coût financier et du montant des subventions accordées. Sans ce préalable, c'est mettre en danger les finances de la commune.

Monsieur Le Maire répond que nous nous sommes engagés et que nous allons commencer les travaux et qu'il demandera d'autres devis.

Mme LEVREAUD dit que le projet qui est présenté par l'association du patrimoine est très bien et sans être contre eux, dit qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas l'argent pour celui-ci.

Monsieur Le Maire signale que le devis lui parait trop élevé sachant qu'il avait annoncé un prévisionnel de 48 000 € qui est largement dépassé.

M. GATARD va convoquer la commission bâtiments pour décider des choix à faire.

Mme LEVREAUD s'excuse et quitte la séance (déjà annoncé au début de celle-ci).

Concernant le courrier de l'association du patrimoine pour le lavoir et les cloches, Monsieur Le Maire répond que c'est le conseil municipal qui décide en fonction des priorités et des moyens financiers de la commune des travaux à faire et dans quels délais.

M. GRANCHERE dit que dans ce cas-là, on ne demande pas à l'association du patrimoine de faire des propositions où des demandes de subventions.

M. BETEILLE lui répond que c'est l'association du patrimoine qui décide toute seule et que la municipalité ne leur a rien demandée.

M. GRANCHERE dit que c'est facile quand ce sont les autres qui font les dossiers.

M. BETEILLE rétorque que le dossier concernant la réparation des cloches de l'église est en attente depuis 2011 avec pour adjoint aux bâtiments « Monsieur GRANCHERE », c'est écrit dessus et rien n'a été fait de 2011 à 2014, c'est aussi facile de ne rien faire.

M. GATARD présente un devis de la société BODET qui inclut le changement du plateau support moteur de volées en chêne pour les cloches de l'église pour un montant de 5 854 € et un montant de 7 392 € pour la mise en conformité du paratonnerre de l'église de Prignac. Monsieur Le Maire précise que les travaux seront effectués cette année et que la société BODET est d'accord pour que ces factures soient réglées après le vote du budget 2017.

Informations des devis demandés :

Entretien éclairage public : un devis de la société S.A.E.G est présenté pour un montant de 5 869 € et payable au trimestre.

Un devis a été demandé à la société ORMEO pour le changement des fenêtres de la mairie et de la salle des mariages ainsi

que l'aménagement des portes del'église ST MICHEL pour répondre aux normes de sécurité et ainsi accueillir un public plus nombreux. M. MOUCHAGUE demande le montant du devis. M. GATARD répond qu'il n'a pas reçu le devis.

Chemins :

M. GATARD dit que le bicouche est en train de se faire ainsi que le point à temps sur nos routes et chemins.

M. GATARD expose au conseil que le radar pédagogique coûterait moins cher si nous nous branchions sur l'éclairage public, le problème étant que sur le côté gauche de la route en remontant depuis le pont du Moron il n'y a pas d'éclairage public aux abords de l'école et que nous serions obligés de le mettre au pont du Moron (la zone en bas est à 50 km et celle d'en haut au stade sera à 30 km).

M. MOUCHAGUE répond que le radar ne sert à rien à cet endroit-là.

M. BETEILLE répond que cela devrait tout de même faire diminuer la vitesse. Il faudrait enlever le panneau fin de 30 km/h et le remplacer par le radar pédagogique.

Mme BOUCHET répond que ce n'est pas logique d'avoir un panneau à 50 km/h et l'autre à 30 km/h.

Monsieur le Maire répond que les radars branchés sur l'éclairage public ont une durée de vie plus importante et qu'ils rentrent dans les montants fixés au budget.

M. FORTIN demande quel est la différence de prix.

M. BETEILLE répond que le photovoltaïque est plus cher de 1000 €

M. MOUCHAGUE demande pourquoi ne pas mettre les deux à 30 km/h.

Mme BOUCHET demande pourquoi ne pas mettre les deux à 30 km/h dont un sur l'éclairage public et l'autre photovoltaïque.

La commission des chemins va étudier les différentes possibilités.

Suite chemin :

M. GATARD présente un devis que nous avons reçu pour repeindre les bandes stop, les cédez le passage et les passages piétons sur les routes pour un montant de 2 652 €, les travaux commenceront très prochainement.

M. GATARD dit que l'élagage a été fait dans certains endroits de la commune pour faciliter le passage des camions et notamment le camion du SMICVAL pour un montant de 1380 €.

Il informe également qu'une dizaine de camion de diorite a été livrée pour la réfection de la route en bas des marais pour un montant de 800 € par camion.

Chapelle Saint Félix :

Monsieur le Maire informe qu'il a recherché et a retrouvé avec M. GATARD les descendants de la famille qui avaient donné leur accord pour que cette chapelle soit rétrocédée à la commune. Le Maire précise que pour faire des travaux, il faut un acte notarié. De ce fait, il s'est donc déplacé à Blaye au cabinet notarial des Consorts BRACHETTI et PAGE qui se renseignent sur l'acte de propriété de celle-ci. La chapelle St Félix serait peut-être déjà à la commune.

Changement de certains agrès sportifs au site naturel du pont du Moron :

Mme ANDRIEU explique que le coût des agrès du site à changer est déjà budgétisé pour un montant de 15 000 €, la société BCA a été retenue par la commission pour la réparation, le changement ou la réhabilitation de ceux-ci car leur devis était le plus offrant. Cela va permettre d'offrir une meilleure sécurité aux utilisateurs. Le coût total est de 10 627 €

Mme BOUCHET demande de quelle année date l'installation.

Monsieur Le Maire et M. MOUCHAGUE répondent de 1991 et que les agrès sont devenus inutilisables en l'état.

Le Conseil Municipal vote pour.

Noël des enfants

Mme ANDRIEU signale qu'elle va se rapprocher de la directrice des écoles afin de connaître l'effectif des enfants pour la préparation de l'animation de noël qui se déroulera le 10 décembre 2016.

Le pot de départ à la retraite du docteur TEXIER, offert par la municipalité, se ferait le 08 Octobre à la salle des fêtes.

Nous attendons la confirmation de sa présence ce jour-là.

Restauration scolaire :

Mme BOUCHET indique que les menus de l'école pour l'année 2016/2017 ont été validés par le Docteur JEGOU.

La commission va proposer dans un premier temps, la mise en place des menus à base de produits bio. Ils seront servis 1 fois par semaine tous les 15 jours et prendront effet lorsque le boulanger nous aura validé la possibilité de nous livrer du pain à base de farine bio. Puis 1 fois par semaine quand les possibilités de livraison en produits adaptés auront évolué.

M. GRANCHERE demande comment cela se passe à la cantine pour les menus spéciaux.

Mme BOUCHET répond que rien à changé depuis l'année dernière. Pour ceux qui le souhaitent, des repas sans porc sont proposés. Une formation sera donnée aux agents prochainement pour les normes d'entretien des locaux et donc du restaurant scolaire.

Rythme scolaire « TAP » :

Mme BOUCHET informe que la CDC de Bourg a mis en place un accès communautaire aux ressources pédagogiques en ligne du réseau Canopé. La commune a adhéré à celui-ci afin de permettre aux intervenants de compléter leur formation et d'avoir des idées pour l'organisation de ces rythmes.

Elle signale également que dans le cadre des « Tap », il a été décidé que les murs du préau de l'école seraient repeints afin que les enfants puissent s'exprimer sur celui-ci par le biais d'un atelier d'art graphique. L'atelier sera mené par l'association

Fabrikarts pour un budget de 480 € sur 2017. On constate cette année une augmentation de la fréquentation des enfants au temps des TAP.

M. GRANCHERE demande si les stages de secourisme sont à jour.

Mme BOUCHET répond que oui.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire présente un devis de 550 € pour l'achat d'une tronçonneuse avec une perche télescopique et demande au conseil municipal de se prononcer. M. FORTIN demande où le devis a été demandé.

Monsieur Le Maire répond à la société AGRI33.

- Mme LALANDE demande comment se passe l'atelier photo à l'école et qui s'en occupe.

Mme BOUCHET répond que c'est Mme REDONDI qui s'en occupe et qu'actuellement le thème est « photo et nature », les enfants apprennent la manipulation d'un appareil photo numérique, le cadrage, la mise des photos sur un ordinateur et en même temps la découverte du patrimoine et de la nature (faune et flore) de notre commune. Le bus de la commune est mis à disposition dans le cadre de cette activité qui nécessite parfois des déplacements.

Mme LALANDE demande à qui donner l'appareil photo. Mme BOUCHET répond à Mme REDONDI, Mme DAVID à l'école ou à la Mairie. L'appel aux dons qui est passé dans le journal de la commune est toujours valable. Si vous souhaitez donner un appareil photo numérique que vous n'utilisez plus et qui est en état de fonctionner, vous pouvez le déposer en Mairie.

- Madame LALANDE demande quels sont les effectifs de l'école.

M. FORTIN répond que Mme ANDRIEU a déjà posé la question pour l'animation de noël et que nous ne les avons pas.

Mme GUOGUERY en fera la demande à la Directrice de l'école quand les inscriptions seront finalisées.

-Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de rendre hommage à Monsieur DULAURENT, Président de l'association « La vaillante musique ». Une minute de silence est observée.

- Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le permis d'aménager pour 12 maisons (sur le terrain situé en face de la Mairie) a été déposé par un lotisseur pendant les vacances d'été.

- M. MOUCHAGUE demande de mettre au prochain ordre du jour le chemin des Palus afin de le limiter à 15 tonnes.

Par ailleurs, il signale qu'il faudrait faire quelque chose pour éviter les décharges sauvages au chemin des marais.

- Mme BOUCHET expose que la Directrice de l'école travaille avec les services de la préfecture pour la mise en place d'un schéma de conduite à tenir en cas de risques d'attentats. Les mêmes procédures seront appliquées dans le cadre des « TAP ».

- Monsieur GRANCHERE demande si les parents peuvent toujours rentrer dans la cours. Mme BOUCHET répond que personne ne peut plus rentrer dans l'école.

- M. FORTIN informe que les administrés se plaignent des vols dans les cimetières ainsi que des défections.

- M. FORTIN informe qu'il a assisté en tant qu'adhérent à la réunion de la société de chasse. Lors de l'organisation de battues, l'équarisseur qui est appelé par la société de chasse passent 15 jours après, il trouve que c'est trop long, est-ce possible que la mairie puisse faire intervenir l'équarisseur plus rapidement.

Monsieur le Maire va se renseigner et verra avec Le Président de la société de chasse.

- M. GRANCHERE indique que le site internet ne fonctionne pas. Mme BOUCHET répond que le nouveau site devrait être en service fin octobre, un rendez-vous est pris avec l'entreprise pour former l'agent de la commune M. POISSONNEAU.

- M. GRANCHERE demande si M. PICARD et Mme DA GAMA seront remplacés.

Monsieur Le Maire répond que le nécessaire a été fait et qu'ils ne seront pas remplacés.

SÉANCE LEVÉE A 20H30

FLASH INFO ELECTION

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Une permanence sera tenue le samedi 31 décembre de 9 h 00 à 11 h 00 à la mairie.

ANCIENS BUREAUX D'ECOLE
Vente au profit de l'école

La mairie met en vente ces anciens bureaux d'écoles (bureau en bois 2 places). Le prix de vente est de 40 €.

Un bureau par famille réservé en priorité aux habitants de Prignac et Marcamps

(Photos non contractuelles)

Les fonds collectés de cette vente seront reversés à la coopérative scolaire.

Renseignements en mairie ☎ : 07.89.81.19.52

MA COMMUNE MA SANTE

La solution santé mutualisée

Favoriser le retour à l'accès aux soins et économiser sur vos cotisations mensuelles

Ma commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- **habiter la commune** (résidence principale ou secondaire)
- **Ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral** installé dans la commune
- **Ou être employé territorial ou agent municipal** au sein de la commune
- **Être membre de l'association Actiom** (Cotisation annuelle de 12 €)

Votre commune au cœur de l'action

Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, votre CCAS (CIAS/chargés de mission) a signé une convention de partenariat avec l'association Actiom. Cela vous permet :

- de retrouver toutes les informations nécessaires au CCAS
- d'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- de rencontrer votre référent local lors des permanences
- de bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma santé (conseillers spécialisés par téléphone, tarificateur en ligne, réunions d'informations publiques, permanence locales …)

Information et documentation en mairie ou sur **macommunemasante.org**
(Evaluez vos garanties en quelques clic!)
Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée sur notre tarificateur en ligne en libre accès et sans engagement

Référent Haute-Gironde
Hubert LEROY : 06.80.62.14.00
hleroy.conseil@gmail.com

Services conseils et Souscription : ☎ 05.64.10.00.48

UNC 33 Commission Humanitaire et Sociale

Anciens clichés radiographiques au recyclage

Venez déposer vos anciens clichés en Mairie

Emanation de l'Union Nationale des Combattants pour le département de la Gironde avec un siècle d'existence, classée d'Utilité Publique, c'est à ce titre, que sur l'ensemble de l'hexagone depuis 2012, nous collectons les anciens clichés radiographiques.

Notre manière de procéder consiste à ouvrir divers points de ramassage, visités des apporteurs de vieux clichés. Si le cas se présente, nous répondons aux appels d'hôpitaux et divers établissements, pour procéder à des enlèvements. Les stocks recueillis sont rassemblés par nous, puis pris en charge par l'entreprise mandatée pour le recyclage.

Les ressortissants contribuent ainsi à une importante action en faveur de notre environnement, car les clichés brûlés contaminent l'atmosphère, enterrés, ils sont dangereux pour nos terres. Un ramassage organisé s'imposait, vu l'interdiction de la mise en poubelle.

Les clichés sont soumis à un bain, puis à électrolyse, qui permet de regrouper des produits par catégories. Ceci facilite la séparation de quelques métaux qui apportent la recette attendue de l'opération. La matière plastique est recyclée pour des usages non alimentaires.

La petite recette qui nous revient nous permet de soutenir des aides humanitaires et sociales, entre autre dans nos dispensaires d'outre mer auprès des anciens combattants et de leur famille, auprès des OPEX, des maisons de retraite, etc.

Nous vous proposons de venir déposer vos clichés radiographiques en mairie.

Tout en contribuant à une bonne action, nous permettons ainsi aux riverains de contribuer directement à la vie environnementale. Quant au respect de la confidentialité, notre circuit et contrôle évitent tout manque à la discrétion.

UNC33, 10 rue du Roc 33710 Bourg sur Gironde ☎ : 06.80.10.21.16 beaochart@laposte.net

La Mairie de Prignac et Marcamps participe à l'opération des bouchons d'amour et met à disposition à la Mairie un collecteur.

L'association « Les bouchons d'Amour » récupère ensuite l'ensemble des bouchons en plastique qui sont vendu 235 euros environ la tonne à une société de recyclage.

Ils sont transformés en palettes en plastique appelées progressivement à remplacer les palettes en bois actuellement utilisées. Ces palettes en plastique ont une durée de vie de 300 ans et sont recyclables à l'infini.

Le produit financier de la vente des bouchons reversé ensuite par le biais d'aide financière dans du matériel adapté au handicap des bénéficiaires. Aménagement de véhicule adapté, une prothèse auditive ou encore un monte escalier ….et biens d'autres actions.

Tous les membres de l'association, sont entièrement bénévoles. Il n'y a pas de budget de fonctionnement. L'argent issu de la vente des bouchons est reversé intégralement.

Les bons bouchons

Les bouchons acceptés sont :

- **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampooing, produits douche...
- **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, moutarde...
- **divers** : les boites de pellicule photos, les oeufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- **les bouchons de sécurité** : détergents…
- **les bouchons de médicaments**

Devenez le Champion de l'économie

Fin Septembre, la Communauté de Communes lançait une campagne de distribution d'ampoules LED à destination des habitants du territoire.

Au regard du stock disponible, la CDC engage une seconde vague de distribution dont les conditions sont les suivantes :

- 2 ampoules rapportées = 2 ampoules offertes
- Maximum 8 ampoules par ménage
- Les échanges se font uniquement par nombre pair (2,4, 6 ou 8)
- Les ampoules rapportées ne doivent pas être cassées

Les habitants ayant déjà bénéficié de 4 ampoules lors de la première vague de distribution, peuvent obtenir 4 ampoules supplémentaires.

Les ampoules LED sont disponibles à **l'accueil de la Maison des services au Public** aux horaires d'ouvertures habituels.

Il s'agit d'une opération totalement gratuite. **L'opération se clôturera le vendredi 16 décembre 2016.**

Par ailleurs afin d'aider les Communes à réaliser des économies d'énergie, la campagne est dorénavant ouverte **aux 15 Mairies du Canton**. Ainsi, si vous souhaitez changer les ampoules de vos bâtiments publics, merci de me contacter (☎05-57-94-06-80 ou developpement-durable@bourg-en-gironde.fr).

La quantité est limitée à 24 ampoules par Communes

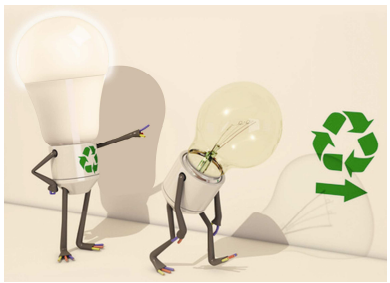

Benjamin HUREL
Responsable du Développement Durable et de l'Agenda 21.
Developpement-durable@bourg-en-gironde.fr
Communauté de Communes de BOURG EN GIRONDE
8, au Mas, 33710 Bourg
Tél. : 05 57 94 06 80 / Fax : 05 57 94 06 14 http://www.bourg-en-gironde.fr

LE GARDON MARCAMPOIS

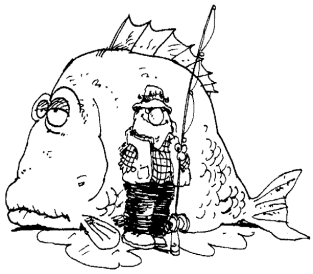

SAMEDI 10 DECEMBRE à 11 H 00

SITE DU MORON

<u>Inauguration du cheminement sécurisé pour les personnes à mobilité réduite</u>

Vin d'honneur offert par Le Gardon Marcampois

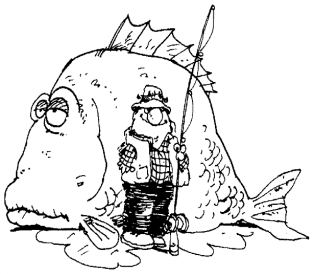

BIBLIOTHEQUE

Fermeture de la bibliothèque pour les vacances de Noël
Du vendredi 23 décembre 2016 à 18 h 30 au mardi 3 janvier 2017.

CLUB DU 3ème PRINTEMPS

Bonjour à toutes et à tous.

Le repas du 20 novembre a été une véritable fête pour le Club du 3ème Printemps, en plus il a fait beau et beaucoup de monde s'était joint à nous pour cette bonne journée.

Je vous rappelle qu'au mois de décembre, vous aurez :
<u>les 8 et 22 décembre, le 5 janvier : lotos dans la salle</u>
<u>Le 26 janvier : petit repas</u>

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de Noël et du jour de l'an.

La Présidente Madame CHAUVIN

LE COMITE DES FETES

Vous informe que les inscriptions pour le réveillon de la **SAINT SYLVESTRE** ont débuté **le 20 novembre** et s'achèveront **le 20 décembre** 2016. Les places sont limitées. Adulte : 62 Euros / Enfant moins de 12 ans : 22 Euros. Règlement à l'inscription ☎ **05.57.68.32.14** 📱 **06.10.32.44.75**.

MENU ADULTES

Apéritif traditionnel et ses amuses bouche
Velouté d'asperges

Bloc de foie gras et son accompagnement
Demie langouste

Trou Normand

Suprême de chapon au jus de truffe et son gratin dauphinois

Ronde des fromages et sa reine des jardins

Omelette Norvégienne

Café

Coupe de champagne

Vins
Moelleux
Grand Cru Saint Emilion § Haut Médoc

Soupe à l'oignons à l'aube

AMBIANCE COTILLONS

MENU ENFANT

Velouté

Bloc de fois gras

Suprême de chapon
au jus de truffe
et son gratin dauphinois

Fromage

Omelette Norvégienne

ANIMATION DJ JOEL

Lavoir - Abreuvoir au Site du Moron
Faites un don pour votre patrimoine

En 2008 après du débroussaillage, nous avons mis à jour un ancien lavoir, un abreuvoir ainsi qu'une cressonnière.

Avec l'aide de l'association du patrimoine, des dossiers de demande de subventions ont été déposés. La commune à fait une demande auprès du conseil départementale. Celui-ci s'est engagé à nous verser 10 000 €.

Nous avons budgétisé la somme de 24 000 € pour la participation de la Mairie. Nous lançons avec l'association du patrimoine un appel aux dons auprès de mécènes comme des entreprises, des particuliers pour pouvoir nous aider à réaliser ce projet coûteux.

La commune est sensible à la sauvegarde de son patrimoine et ce projet est un atout majeur pour le développement du site du Moron avec la possibilité pour nos concitoyens et les touristes de découvrir un endroit naturel ou l'architecture, l'histoire, la pratique sportive et la pêche sont à découvrir.

La commune s'engage sur la 1ère phase d'un montant de 24 800 € à savoir la restauration du lavoir et de l'abreuvoir ainsi que la mise hors d'eau de la cressonnière afin d'éviter de nouvelles dégradations.

Concernant la 2ème phase, nous attendrons de connaître la somme des dons récoltés par la fondation du Patrimoine pour décider de l'engagement de celle-ci. Nous avons sur la commune certains bâtiments qui nécessitent des travaux et il faut prioriser ceux-ci en fonction de la fréquentation, de l'utilisation ainsi que de la sécurité de nos habitants.

Vous souhaitez contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine sur la commune de Prignac et Marcamps, alors envoyez vos dons à la fondation du patrimoine à l'aide du bon de souscription ci-joint ou directement sur le site internet de la commune ou en cliquant sur le lien suivant :

https://www.fondation-patrimoine.org/fr/aquitaine-2/tous-les-projets-166/detail-lavoir-et-abreuvoir-du-moron-a-prignac-et-marcamps-43930

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Bénédiction du calvaire de Cazelles.

C'est le **samedi 10 décembre 2016 à 11 heures** qu'aura lieu la bénédiction du calvaire de Cazelles, à l'endroit même de son implantation.

Sauvé d'une disparition certaine, il vient d'être entièrement restauré par l'entreprise Barboteau .Ces travaux de restauration ont été totalement financés par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et nous souhaitons ainsi qu'il reste un élément fort du patrimoine historique de notre commune.

C'est l'Abbé Thierry Gouze qui fera cette bénédiction qui sera suivie d'un verre de l'amitié offert par notre association à la salle des Assos située à l'école publique.

Vous êtes tous cordialement conviés à cette cérémonie.

Prignac : village étape !

En effet c'est dans le cadre de « la marche des lycéens », organisée par les aumôneries des établissements publics et privés de Gironde, que l'église Saint Pierre de Prignac a accueilli près de 250 jeunes lycéens, vendredi soir, 11 novembre.

Ils arrivaient de Saint André de Cubzac, via Saint Gervais et se rendaient ensuite à Bourg en faisant d'autres haltes, à Tauriac, Lansac, et Bayon.

Un périple de plus de 25 km parcouru à pied et de nuit, s'achevant en l'église de Bourg, le 12 novembre, à 6 H 00 du matin.

Les bénévoles présents avaient préparé un point de ravitaillement, avant que cette jeunesse hardie occupe l'église pour un temps de recueillement et d'enseignement.

Il faut ici remercier les habitants pour leur compréhension ; 250 jeunes en pleine nuit à Prignac, ne passent pas inaperçus et inaudibles !...

Remercions aussi un citoyen prignacais, pour son aide précieuse et efficace : il a fourni tables et éclairage extérieur, et a participé au nettoyage final !

Une belle manifestation pour une jeunesse enthousiaste et généreuse.

Jean-Luc Picard,
« éphémère sacristain » adjoint » !

FRAPPER FORT CONTRE LA VIOLENCE

Programme des manifestations de lutte contre les stéréotypes

De septembre 2016 à juin 2017

THEÂTRE PARTICIPATIF - EXPOSITIONS - DEBATS - RENCONTRES

Longtemps cachées et souvent banalisés, les violences dans le couple doivent être combattues. Notre société doit s'attaquer à ce fléau grâce à la prise de conscience de tous. Accélérer les changements de comportements afin d'atteindre une égalité de droits pour les femmes et les hommes est un enjeu fort de notre époque, en adéquation avec notre culture.

Pour les combattre, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint André de Cubzac et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale du Bourgeais et Latitude Nord Gironde se mobilisent en concevant et co-finançant une programmation culturelle entre septembre 2016 et juin 2017.

Femmes et hommes, habitantes et habitants, professionnels et élu.e.s sont ainsi invités à venir s'informer, réfléchir, échanger sur ce sujet et participer ainsi à lutter contre les stéréotypes. Laissons-nous surprendre par nos propres idées reçues, sources d'exclusion et de violences, et par celles aussi que nous transmettons sans y prendre garde à nos enfants.

Informations et renseignements : Centre Intercommunal d'Action Sociale Latitude Nord Gironde
cias.cispd@latitude-nord-gironde.fr ☎ 05.57 58.67.16

A R S
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Sensibilisation du public au danger du monoxyde de carbone

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO) en France.

En 2015, au sein de la Nouvelle-Aquitaine, 336 personnes ont été exposées au monoxyde de carbone dont 147 transportées aux urgences, 48 hospitalisées et 1 est décédée.

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très difficile à détecter : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant grâce à la combustion de gaz, de bois, de charbon, d'essence, de fuel ou encore d'éthanol.

Certain symptômes annonciateurs d'une intoxication au CO existent. Maux de têtes, nausées et vomissements sont notamment les premiers signes qui doivent alerter. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Pour limiter les risques d'intoxication au CO, cinq points clés sont à retenir :

1 / Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
2 / Ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air.
3 / Dans le cadre de l'achat d'un appareil de chauffage ou d'un d'un appareil au gaz, s'assurer de sa bonne installation et de son bon fonctionnement avant la mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.
4 / Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, ne jamais le placer dans un lieu fermé (maison, cave, garage) et l'installer impérativement à l'extérieur des bâtiments.
6 / Enfin, respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages mobiles d'appoint en continu et ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, barbecue, etc.).

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) poursuit son action d'information sur ces gestes à adopter pour prévenir une intoxication au CO et sur les réflexes à avoir en cas d'apparition des symptômes.

ARS : Délégation départementale de la Gironde Espace Rodesse
103 bis, rue Belleville—CS 91704 Bordeaux cedex
www.ars.nouvelle-aquitaine.santé.fr

Standard ☎ 05.57.01.44.00 Horaires d'ouverture au public : 8 h 30—16 h 30, vendredi 16 h 15

Les recrutements du chantier formation insertion "Maçon Bâti Ancien" sur la commune de Saint SAVIN sont toujours ouverts.

A ce jours trop peu de candidats Bénéficiaire du RSA ont été orientés vers cette action d'insertion. 6 Places sont réservées à ces candidats.

Offre de formation :
Chantier Formation Insertion Maçon BATI Ancien sur Saint SAVIN.

Le Département de la Gironde en Collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine et la Commune de Saint SAVIN organise par le biais des Compagnons Bâtisseurs Aquitaine et l'association ACSAIE, une formation à destination des publics bénéficiaire des minima sociaux (BRSA, ASS, DELD, jeunes niveau VI...) du 12 décembre 2016 au 13 juillet 2017.
Cette formation est rémunérée (stagiaire de la formation professionnelle).
Les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine
12 stagiaires seront formés et accompagnés durant 7 mois afin de viser l'obtention du titre professionnel de Maçon Bâti Ancien.
Utilisant le mur du cimetière communal comme support concret de formation, les stagiaires bénéficieront d'une pédagogie adaptée, d'un accompagnement personnalisé et de 5 semaines de stages en entreprise.

La fiche descriptive et la fiche de prescription à utiliser peuvent être retirés en mairie

Vous pouvez retourner les fiches de positionnement des candidats intéressés à solidarite-hautegironde-insertion@gironde.fret s.bondier@compagnonsbatisseurs.eu

Les personnes seront conviées à un entretien individuel.

Frederic BOTELLA
Responsable Territorial Insertion
Pôle Territorial de Solidarité de Haute Gironde
☎ 05.57.43.19.22 06.03.61.76.80

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES COURS

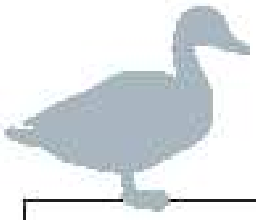

– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :
http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**

- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;

- Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Influenza aviaire : comment prévenir et détecter ?

Je protège mon élevage en appliquant les règles de biosécurité et les guides/chartes de bonnes pratiques

Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les véhicules et par les personnes	Mon élevage est délimité. Je limite les entrées des véhicules et des personnes au strict nécessaire.	J'ai une zone de stationnement extérieure à l'élevage. Le camion d'équarrissage stationne à l'extérieur de mon élevage.	J'utilise un sas sanitaire pour changer de chaussures, de tenue et me laver soigneusement les mains.

Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les animaux	Je sépare mes volailles des autres animaux domestiques.	Je prends des mesures pour éviter les contacts entre mes volailles et les animaux sauvages (oiseaux, rongeurs...).

Je réduis les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire entre mes volailles	Je ne mélange pas palmipèdes et autres volailles.	Entre chaque bande : - je nettoie/désinfecte les locaux et les équipements ; - je mets en place un vide sanitaire.	Je fonctionne en bande unique par unité de production.

J'élimine les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire	J'évacue quotidiennement les cadavres et je les stocke de manière à éviter les contaminations. Le bac d'équarrissage est fermé et déposé en limite de mon élevage.	J'évacue les lisiers et fumiers et je les stocke de manière à éviter tout contact avec mes volailles. Sauf assainissement préalable, j'épands les lisiers/fumiers par enfouissement

Je protège la filière en signalant au plus tôt toute anomalie à mon vétérinaire

Mes oiseaux meurent 3 fois plus qu'en temps normal, mangent et boivent peu, ou ont une chute de ponte. Certains sont prostrés, leur tête est gonflée et bleue, des rougeurs sont présentes (tête, abdomen, pattes), des signes respiratoires ou nerveux apparaissent.

Je signale cela à mon vétérinaire même si très peu d'animaux sont concernés.

Et après ? En 48 heures, la DD(CS)PP m'informera si des suites sont à mettre en œuvre.

La biosécurité et la vigilance sont importantes.
La maîtrise sanitaire de mon élevage et de la filière en dépend.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Février 2016

LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2016
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Prignac et Marcamps et St Gervais

Samedi 3 et Dimanche 4 décembre

Téléthon

Vendredi 2 décembre : 20H30 Concert Eglise de Saint Gervais

Samedi 3 décembre
9H30 : Cyclotourisme
Départ de la salle des fêtes
De Prignac Marcamps

Samedi 3 décembre
9H00 : Billard Open
(Salle Arras à St Gervais)
Inscription 10 E (lots offerts)

Samedi 3
9H30 : Marche de 10 km
départ de la salle des fêtes
de Prignac Marcamps
inscription 3 €

Samedi 3 décembre
14H00
Salle des fêtes de Prignac et Marcamps
Mise à disposition de grands jeux en bois par la ludothèque

Samedi 3 décembre
12H15 Repas
sur réservation au 06.69.38.03.69
(Apéritif, assiette de charcuterie, jambon braisé, haricots blancs, fromage, tarte aux pommes, café, vin)
Prix du repas 16 €

Samedi 3 décembre
14H00
Concours de pétanque
(place de la salle des fêtes
de Prignac et Marcamps)
Inscription: 10 € en double

Samedi 3 décembre
16H30 : Judo
avec des démonstrations et animation avec les participants.
à la salle des fêtes
de Prignac et Marcamps

Samedi 3 décembre
16H30 : Danse
Démonstration avec ses élèves
(Buvette et pâtisseries à disposition)
à la salle des fêtes
de Prignac et Marcamps

Samedi 3 décembre
20H00 : Soirée Karaoké
« Repas Auberge Espagnole »
Salle des Fêtes de Prignac et Marcamps : Entrée 3 €

Dimanche 4 décembre
14h30
Thé dansant animé
par l'orchestre CHEVREUX
Salle des fêtes de Prignac et Marcamps
Sur réservation au 06 69 38 03 69
(Pâtisseries et boisson offertes)
Entrée 11 €

Dimanche 4 décembre au parc st Gervais
15H-17H : Jeux, Atelier dessin, lâcher de ballon au père Noël 1 €
(vente de pâtisseries faîtes par les soleils d'automne) et recueil des dons sur place